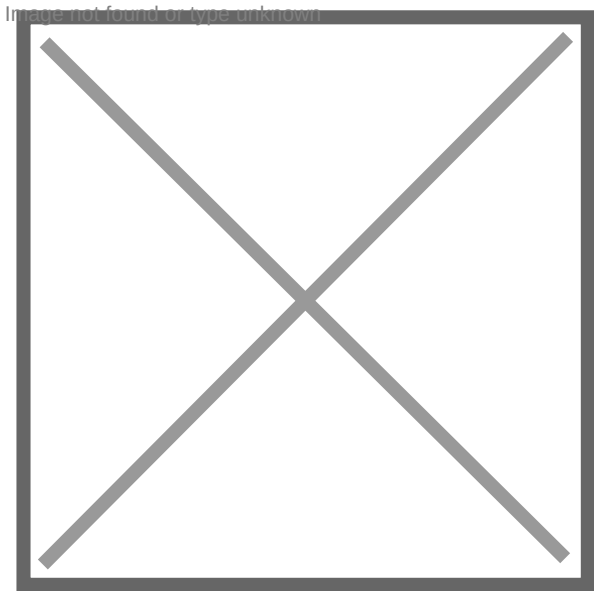




Changement du montant de cotisation assurance auto !

Par **david**, le **28/06/2010** à **15:11**

Bonjour,

Voilà j'ai assuré une voiture chez une compagnie d'assurance.
Un peu moins de 3 mois après je l'a vend et r'achete une voiture et l'assure donc chez la meme assurance.

Je recois une lettre qui me dit que j'ai 16 euros 95 à payer en frais !
Il me dise que c'est dû à un avenant.
Je ne comprend, car je vend ma voiture (donc contrat fini) et j'en rachète une (donc nouveau contrat).

Ils me mette en demeure de leur payer les frais de 16,95 euros.

Au départ, le montant de la cotisation est de 15, 84 euros/mois.

Je recoit donc le contrat et surprise c'est un avenant.
Le prix est bien de 15,84 euros par mois.

Je viens de voir qu'ils m'ont mis à 8000 km/an, ce qui n'était pas dit au départ.

Ils me demande un chèque pour solder mes échéance jusqu'au 01/08/2010.

Je leur envoie une lettre en recommandée, en leur donnant le chèque mais en déduisant les

16, 32 euros de frais surtout qu'il était cachées et me l'on dit après !

Je viens de recevoir une carte verte avec l'échéance du 01/07/2010 au 31/07/2010, alors que je l'ai payée.

Mais le pire, c'est qu'il ont passée mon échéance mensuel à 22,29 euros au lieu de 15,84 euros.

Il ne veule rien faire.

Je n'ai pas encore signé le contrat (avenant).

Puis-je resilier l'assurance?

Y aurat'il des frais?

Lorsque j'essaie de les appeler pour comprendre le fin mot de l'histoire, il dise que je les agresse au téléphone et ne me rappelle jamais.

vues leur facon d'agir puis-je mettre la carte grise au nom de ma femme, et cela sera t'il considéré comme une vente (elle est dessus en conducteur secondaire)?

Merci beaucoup. Nous sommes écoeurées de tels agissement.

Par **chaber**, le **29/06/2010** à **07:24**

Bonjour,

Un avenant est une simple modification du contrat pour changement de garanties ou de véhicule, en gardant la même date anniversaire.

La différence de cotisation mensuelle peut être due à ce changement de véhicule: modèle différent, marque différente ou garanties différentes.

Même si aucune différence existe les assureurs ont une facheuse tendance à comptabiliser des frais de répertoire (ou autre appellation) alors que normalement cela devrait entrer dans leurs frais généraux de gestion.

Ce problème a d'ailleurs été évoqué dans le Canard Enchaîné il y a quelques mois. (bénéfice de millions d'euros pour les assureurs).

Malheureusement si vous ne vous exécutez pas du règlement, l'assureur enverra une LR de mise en demeure avec suspension de garanties puis résiliation pour non paiement.

Par **david**, le **29/06/2010** à **08:17**

bonjour,

Merci de votre réponse.

Peut-être me suis-je mal exprimé.

C'est le nouveau contrat (avenant) avec le nouveau véhicule qui est à 15,84 euros/mois .

Et là j'ai reçu ma carte verte dont l'échéance mensuel est de 22,29/mois.
Soit un écart de 6,45 euros de plus par mois.

De plus ma cotisation de juillet à déjà était payé.

Le montant d'échéance mensuel de mon contrat de ma nouvelle voiture ne correspond pas à ce qu'il me prélève.

Puis-je le résilier?

Merci

Par **chaber**, le **30/06/2010 à 05:22**

vous parliez de frais, et c'est pourquoi j'ai répondu en ce sens.

L'avenant ne comporterait-il pas une mention telle que:

le contrat est souscrit moyennant une cotisation mensuelle de xxx€ (frais et taxes en sus)